



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 18 janvier 2021 à 18 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Madame Claudine Martineau Conseillère #2  
Madame Nathalie Dion Conseillère #3  
Madame Rollande Brunet Conseillère #4  
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

## ORDRE DU JOUR

---

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h.

#### 2021-01-001 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nathalie Dion  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter le point 1.16 sous le titre "Administration générale" concernant une modification de résolution pour les chemins à double vocation.

**ADOPTÉE**

#### 2021-01-002 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020



**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

**2021-01-003 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

**1.5 Période de questions**

\_\_\_\_\_

**2021-01-004 1.6 Proposition de services professionnels - H2Lab (tests d'eaux usées)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de procéder à différentes analyses de ses eaux usées mensuellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** l'offre de service annuelle de H2Lab pour la réalisation des échantillons requis selon le tableau des prix proposés dans la soumission 12976 pour chaque type d'échantillon.

**ADOPTÉE**



**2021-01-005 1.7 Embauche d'un adjoint au territoire et inspecteur municipal (24-0003)**

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécession concernant l'urbanisme et les gravières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un inspecteur municipal et d'un inspecteur du territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'EMBAUCHER l'employé 24-0003 à titre d'inspecteur municipal, selon les conditions discutées, et ce pour une période de probation de 6 mois;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseil autorise cet employé à appliquer tous les règlements municipaux, à délivrer des constats d'infraction, des certificats et permis, ainsi qu'à effectuer des inspections sur tous les terrains du territoire de la Municipalité de Trécession;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 11 janvier 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-01-006 1.8 Embauche d'un secrétaire-trésorier adjoint (13-0008)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil et la direction générale ont confié davantage de responsabilités à cet employé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, la direction générale, les fournisseurs et les citoyens sont très satisfaits de l'accueil et des services offerts par cet employé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité économise de l'argent grâce au travail accompli de cet employé;

CONSIDÉRANT QUE cet employé démontre son autonomie, son savoir-faire, sa disponibilité et sa rigueur dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE cet employé dépasse les attentes du conseil et de la direction générale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER l'employé 13-0008 à titre de secrétaire-trésorier adjoint;



ÉTANT ENTENDU QU'il aura un ajustement de salaire rétroactif au 1er janvier 2021;

ÉTANT ENTENDU QUE, selon l'art. 184 du Code municipal, le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités, et qu'en cas de vacance dans la charge de secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie.

**ADOPTÉE**

**2021-01-007 1.9 Embauche d'une secrétaire-trésorière adjointe (13-0007)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil et la direction générale ont confié davantage de responsabilités à cette employée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, la direction générale, les fournisseurs et les citoyens sont très satisfaits de l'accueil et des services offerts par cette employée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité économise de l'argent grâce au travail accompli de cette employée;

CONSIDÉRANT QUE cette employée démontre son autonomie, son savoir-faire, sa disponibilité et sa rigueur dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE cette employée dépasse les attentes du conseil et de la direction générale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER l'employée 13-0007 à titre de secrétaire-trésorière adjointe;

ÉTANT ENTENDU QU'elle aura un ajustement de salaire rétroactif au 1er janvier 2021;

ÉTANT ENTENDU QUE, selon l'art. 184 du Code municipal, le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités, et qu'en cas de vacance dans la charge de secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie.

**ADOPTÉE**



**2021-01-008 1.10 Congrès de l'ADMQ**

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque des directeurs municipaux du Québec aura lieu du 16 au 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ tiendra un congrès de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce colloque, des ateliers, des formations et des échanges sont au programme;

CONSIDÉRANT QUE ces activités permettent d'améliorer le traitement de certains dossiers municipaux, l'efficacité du personnel, etc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nathalie Dion  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer virtuellement au colloque de l'ADMQ qui aura lieu en juin prochain;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité assumera les frais d'inscription relatifs à sa participation.

**ADOPTÉE**

**2021-01-009 1.11 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus**

*Conformément à l'article 357 de la LERM, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2020.*

**2021-01-010 1.12 Comptes de taxes passés dû**

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables ont pris du retard dans le paiement de leurs taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1022 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier doit préparer une liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier doit présenter la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes au conseil municipal :

- Matricule : F 9983 22 5545



- Dates : 2018, 2019 et 2020
- Intérêts : 1 125.63 \$
- Frais de perception de courrier recommandé : 11.21 \$
- Montant des taxes : 8 861.72 \$
- Total : 9 998.56 \$

CONSIDÉRANT QUE ce même contribuable a reçu deux états de compte prouvant qu'il est en défaut de paiement et qu'il doit régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE selon la procédure, les intentions de vente pour taxes doivent être transmises à la MRC d'Abitibi au plus tard le 20 janvier 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur René Martineau  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE MANDATER madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour administrer les créances de la municipalité;

DE faire parvenir un avis supplémentaire de taxes impayées par courrier recommandé aux contribuables qui ont des taxes impayées pour l'année 2018, en date du 31 décembre 2020;

D'ÉTABLIR le taux d'intérêt à 16 % pour chacune des années touchées par la vente.

**ADOPTÉE**

**2021-01-011    1.13    Résolution pour les frais d'intérêts de la rue Sauvé**

CONSIDÉRANT les délais de réalisation des travaux réalisés en 2019 concernant la réfection de la rue Sauvé et finalisés en 2020;

CONSIDÉRANT l'urgence sanitaire mondiale;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 2019-265 décrétant une dépense de 1 011 250.00 \$ et un emprunt de 1 011 250.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt est prêt à être finalisé;

CONSIDÉRANT QUE le montant des intérêts est plus élevé que prévu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur René Martineau  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 9 836.69 \$ d'intérêts au règlement d'emprunt 2019-265.

**ADOPTÉE**

**2021-01-012    1.14    Demande d'appui concernant la loi C-213, Loi édictant la Loi**



## canadienne sur l'assurance médicaments

CONSIDÉRANT QUE les député.es cherchent à obtenir l'appui des municipalités pour le projet de loi C-213, qui vise à établir un régime public et universel d'assurance-médicaments, fondé sur les mêmes principes que le régime public et universel de soins de santé du Canada, soit la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié d'appuyer la demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nathalie Dion  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE SOUTENIR le projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments.

**ADOPTÉE**

### **2021-01-013    1.15    Recensement de la population de 2021 par Statistique Canada**

CONSIDÉRANT QU'en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada embauchera environ 32 000 personnes partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement;

CONSIDÉRANT QUE des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Claudine Martineau  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le conseil municipal de Trécesson appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca).

**ADOPTÉE**

### **2021-01-014    1.16    Modification de la résolution 2020-11-291**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;



CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Trécesson, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours :

- Nom du chemin sollicité : Chemin de la Pépinière
- Longueur à compenser en km : 1.6
- Ressource transportée : bois
- Nombre de camions chargés par année : entre 250 et 499
  
- Nom du chemin sollicité : Chemin Roulier
- Longueur à compenser en km : 2.8
- Ressource transportée : bois
- Nombre de camions chargés par année : entre 500 et 749
  
- Nom du chemin sollicité : 3e Rang
- Longueur à compenser en km : 1.5
- Ressource transportée : bois
- Nombre de camions chargés par année : entre 500 et 749
  
- Nom du chemin sollicité : Rue Sauvé
- Longueur à compenser en km : 0.5
- Ressource transportée : bois
- Nombre de camions chargés par année : entre 500 et 749

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Trécesson demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 6.4 km, pour un montant total de 13 400 \$ annuellement :

- Chemin de la Pépinière;
- Chemin Roulier;
- 3e Rang;
- Rue Sauvé.

**ADOPTÉE**





**2021-01-015    2.1    Adoption des comptes payés et à payer du 18 janvier 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer au 18 janvier 2021;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 171 819.74 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 106 853.30 \$.

**ADOPTÉE**

**3.        TRAVAUX PUBLICS**

**2021-01-016    3.1    Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)**

*Ce point est remis à une séance subséquente.*

**2021-01-017    3.2    Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

*Ce point est remis à une séance subséquente.*

**2021-01-018    3.3    Installation de panneaux pour les VR (printemps 2021)**



CONSIDÉRANT QU'à ce jour, selon les règlements municipaux, il n'est pas permis pour les véhicules récréatifs de se stationner pendant plusieurs jours à la halte municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge ce service important pour les visiteurs vacanciers;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER, au printemps, à l'installation de panneaux à la halte municipale concernant le stationnement pour les VR;

ÉTANT ENTENDU QUE les vacanciers seront autorisés à se stationner pour un maximum de trois (3) nuits à la halte municipale;

ÉTANT ENTENDU QU'aucun service ne sera fourni et que les utilisateurs devront tenir l'endroit propre;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité décline toute responsabilité décline toute responsabilité due à un manque de discipline, à un événement naturel pouvant survenir lors de l'utilisation du site, à un vol ou à la disparition d'effets personnels;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité identifiera la zone autorisée au stationnement.

**ADOPTÉE**

**2021-01-019    3.4    Ouverture des soumissions pour la réfection des chemins**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à la réfection des chemins sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs chemins sur le territoire sont à réparer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir des chemins de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à effectuer comprennent le débroussaillage, le nettoyage des fossés, le rechargement des chaussées et le raccordement des entrées, le retrait d'asphalte endommagé, l'application de traitement de surface et le remplacement de quelques ponceaux;

CONSIDÉRANT QU'une étude est requise pour évaluer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à quinze (15) entreprises des soumissions pour une étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission (Norinfra Inc. pour 19 950.00 \$, SNC-Lavalin Stavibel Inc. pour 24 983.00 \$, Stantec pour 14 145.00 \$ et WSP pour 18 200.00 \$);

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU**



## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Stantec, pour un montant de 14 145.00 \$ taxes en sus;

ÉTANT ENTENDU QUE les devis décriront les travaux et l'estimation des coûts pour la réalisation du projet;

ÉTANT ENTENDU QUE le contrat comprend six (6) études à déposer sur le SEAO, la gérance des questions face aux entrepreneurs et l'analyse des soumissions reçues;

ÉTANT ENTENDU QUE l'entrepreneur offrira, en cas de besoin, un support pendant la réalisation des travaux, engendrant des coûts supplémentaires;

ÉTANT ENTENDU QUE les devis préliminaires devront être acheminés à la municipalité pour approbation avant le 15 février 2021;

ÉTANT ENTENDU QUE les devis finaux devront être déposés sur le SEAO avant le 1er mars 2021.

## **ADOPTÉE**

### **4. GRAVIÈRES**

### **5. URBANISME**

#### **2021-01-020 5.1 Ouverture des soumissions pour les vidanges de fosses septiques**

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 2019-261, la municipalité gère le service de vidange de fosses septiques pour les résidents de Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à cinq (5) entreprises (Fosses septiques Protec-Nature, Enviroboue Ghislain Morin Inc., MRC Abitibi-Ouest, Abi-Vac et Saine-Ville Environnement) des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission :

- Fosses septiques Protec-nature
- Montant pour une vidange complète : 285.00 \$



- Enviroboue Ghislain Morin Inc.  
- Montant pour une vidange complète : 260.89 \$

- Abi-Vac  
- Montant pour une vidange complète : 291.32 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'OCTROYER le contrat à Enviroboue Ghislain Morin Inc. pour l'entretien des fosses septiques pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant de 260.89 \$ pour la vidange complète de 750 à 850 gallons, de 219.99 \$ pour un traitement de fosse de 750 à 850 gallons et de 260.89 \$ pour la vidange de fosses étanches de 750 à 850 gallons;

ÉTANT ENTENDU QUE pour les fosses de 950 à 1050 gallons, les prix sont les mêmes;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité engagera un accompagnateur pour participer à l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE**

## **6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE**

**2021-01-021 6.1 Demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut bénéficier d'un appui financier de la MRC d'Abitibi pour le poste d'un agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE cette aide pourrait représenter jusqu'à 5 500\$, soit 4 500\$ de base si les critères sont respectés, 500\$ supplémentaires si l'agent participe à au moins 50% des rencontres mensuelles des agents de développement local de la MRC d'Abitibi, ainsi qu'un autre 500\$ remboursable si l'agent participe à une formation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande d'aide financière pour l'agente de développement local à la MRC d'Abitibi.

**ADOPTÉE**



**2021-01-022 6.2 Fonds culturel MRC d'Abitibi**

*Ce point est remis à une séance subséquente.*

**7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE**

**2021-01-023 7.1 Offre de services pour le déploiement du programme Pair**

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Centrale Nationale de Surveillance Pair (CNSP), organisme à but non lucratif, pour le déploiement du programme Pair;

CONSIDÉRANT QUE la mission de ce programme est de s'assurer du bien-être des aînés par un appel quotidien de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE ce programme touche les personnes aînées sous la juridiction de la Municipalité de Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'appels quotidiens de sécurité contacte les personnes âgées pour s'assurer de leur bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le programme n'est pas adapté à la totalité des aînés sur le territoire et que cela entraîne beaucoup de gestion;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE REFUSER l'offre de services pour le déploiement du programme Pair.

**ADOPTÉE**

**8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT**

**9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES**



**2021-01-024 9.1 Projet de règlement concernant le traitement des élus**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'apporter des modifications au règlement sur le traitement des élus;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) permet au conseil municipal de fixer et de décider du moyen de versement de la rémunération du maire et des conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement 2019-259 ou tout autre règlement relatif au traitement des élus;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance ordinaire du conseil, tenue le 10 décembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement 283 concernant le traitement des élus.

**ADOPTÉE**

**2021-01-025 9.2 Amendement au règlement concernant la limite de vitesse sur le chemin de la Pépinière**

CONSIDÉRANT QUE dans l'adoption du présent règlement, les limites n'ont pas été stipulées correctement;

CONSIDÉRANT QU'un amendement au règlement 276 était de mise;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau titre du règlement devrait se lire comme suit : **RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA PÉPINIÈRE POUR LA PARTIE NON ASPHALTÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AMENDER le règlement 276 concernant la limite de vitesse sur le chemin de la Pépinière.

**ADOPTÉE**



**2021-01-026 9.3 Révisions de la Politique des ressources humaines et autres**

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, la Politique des ressources humaines doit être bonifiée suite aux besoins, aux demandes et aux inconvénients rencontrés en cours d'année;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des vacances à l'été 2020 a été problématique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué que les vacances estivales seront maintenant prises lors des deux semaines des vacances de la construction;

CONSIDÉRANT la rétention de personnel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire bonifier les avantages sociaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER les modifications suivantes à la Politique de gestion des ressources humaines :

- Modifications à l'organigramme;
- Création de deux postes de secrétaire-trésorier adjoint;
- Création d'un poste pour la gestion du territoire;
- Modification du poste d'agente de développement;
- Modification au niveau des vacances estivales;
- Augmentation du fonds de pension pour les employés;

**ADOPTÉE**

**9.4 Avis de motion - Règlement 282 (Modifiant le règlement de zonage 2015-224)**

*AVIS DE MOTION est déposé par René Martineau qu'à une séance subséquente sera présenté le projet de règlement 282 : Modifiant le règlement de zonage 2015-224.*

**10. RAPPORT DES ÉLUS**



### **10.1 Rapport de l' élu - Jacques Grenier**

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

*Le maire mentionne que :*

- le 11 décembre, il s'est présenté au bureau municipal;
- le 17 décembre, il a participé à la séance extraordinaire pour le budget;
- le 23 décembre, il s'est présenté au bureau municipal pour la planification concernant le télétravail pour certains employés;
- le 4 janvier, il s'est présenté au bureau municipal;
- le 6 janvier, il s'est présenté au bureau municipal pour mettre en place les mesures du gouvernement provincial;
- le 7 janvier, il est venu signer les chèques au bureau municipal et a discuté d'un point concernant le CCU;
- le 8 janvier, il a participé à une réunion Zoom avec la MRC d'Abitibi pour la Table des maires;
- le 11 janvier, il a participé à la séance de travail;
- le 12 janvier, il a participé à une entrevue pour la Radio Boréale concernant le budget et il s'est présenté au bureau municipal;
- le 15 janvier, il a rencontré la directrice générale et discuté avec elle concernant les ressources humaines;
- le 18 janvier, il a rencontré la directrice générale et le conseiller 6 concernant certains règlements.

### **10.2 Rapport de l' élu - Martin Veilleux**

Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

\_\_\_\_\_

### **10.3 Rapport de l' élu - Claudine Martineau**

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

*La conseillère 2 mentionne que :*

- le 17 décembre, elle a participé à la séance extraordinaire concernant le budget;
- le 11 janvier, elle a participé à la séance de travail.

### **10.4 Rapport de l' élu - Nathalie Dion**





Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

*La conseillère 3 mentionne que :*

- le 17 décembre, elle a participé à la séance extraordinaire concernant le budget;*
- le 11 janvier, elle a participé à la séance de travail.*

#### **10.5 Rapport de l'élue - Rollande Brunet**

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

*La conseillère 4 mentionne que :*

- le 17 décembre, elle a participé à la séance extraordinaire concernant le budget;*
- le 11 janvier, elle a participé à la séance de travail;*
- elle a communiqué avec la directrice générale concernant la Politique des ressources humaines et concernant son chemin.*

#### **10.6 Rapport de l'élue - René Martineau**

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

*Le conseiller 6 mentionne que :*

- le 17 décembre, il a participé à la séance extraordinaire concernant le budget,*
- le 11 janvier, il a participé à la séance de travail;*
- il a fait la lecture de règlements durant la fin de semaine;*
- le 18 janvier, il a rencontré la directrice générale et le maire concernant les règlements et la Politique des ressources humaines.*

### **11. INFORMATIONS**

#### **11.1 Séance extraordinaire concernant la rue Sauvé (25 janvier 2021 à 18 h)**



Séance extraordinaire concernant la rue Sauvé (25 janvier 2021 à 18 h)

**11.2 Logements abordables**

Logements abordables

**12. CORRESPONDANCES**

**12.1 Demande de don au 24e Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec**

Demande de don au 24e Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec

**12.2 Rapport annuel 2019-2020 des dons à la Fondation hospitalière d'Amos Inc.**

Rapport annuel 2019-2020 des dons à la Fondation hospitalière d'Amos Inc.

**12.3 Demande d'appui financier 2020-2021 pour l'Accueil d'Amos**

Demande d'appui financier 2020-2021 pour l'Accueil d'Amos

**12.4 Villes et municipalités contre le radon**



Villes et municipalités contre le radon

**13. Varia**

\_\_\_\_\_

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14.1 Période de questions**

\_\_\_\_\_

**2021-01-027 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la séance soit close à 18 h 33.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
*Jacques Grenier*  
Maire

*Chantal Poliquin*  
\_\_\_\_\_  
*Chantal Poliquin*  
Directrice générale & secrétaire-trésorière



Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

*Jacques Grenier*  
*Maire*

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 CM).